

Label qualité : les engagements des organisateurs

Voici les points sur lesquels se sont engagés les organisateurs qui disposent du label qualité sur leur rando-campagnarde® 2012 :

Déclaration : en préfecture ou sous-préfecture, dans les mairies concernées et, en période de chasse, à la fédération de chasse avec les plans des circuits et les communes traversées.

Assurance : avoir une police d'assurance en responsabilité civile.

Sécurité : panneaux « attention marcheurs » (positionnement : 50 m en agglomération, 150 m en campagne) ; panneaux traversée de route (à 50 m du carrefour).

Circuits : s'assurer du statut des chemins empruntés, minimum de goudron (indiquer sur les tracts le % de sentiers) ; nettoyage des sentiers avant la rando. Essayer de compenser les passages goudronnés par des curiosités patrimoniales.

Balisage et environnement : assurer le ramassage des déchets ; inciter à la suppression des gobelets jetables ; inciter au covoiturage. Faire la promotion de la fiche éco-veille® et en remplir une si un point noir jouxte vos circuits. Pratiquer un balisage amovible, sans peinture (même dégradable). Débaliser au plus tard dans la semaine qui suit la manifestation.

Aspect pécunier : ne plus faire payer les inscriptions si l'on n'est plus en mesure d'assurer les ravitaillements. Attention aux tarifs abusifs par rapport aux prestations offertes ; porter une attention particulière aux tarifs enfants et handicapés. Il est demandé de porter sur les tracts les tarifs et le nombre de ravitaillements par circuit.

Ravitaillements : une attention particulière doit être apportée aux conditions d'hygiène.

Communication : penser à indiquer, sur les feuilles de route, les N° de téléphone des secours : 17 (police), 18 (pompiers), 112 (appel d'urgence européen), celui des organisateurs avec obligatoirement un N° en 06 pour que les malentendants et muets puissent transmettre des SMS en cas de besoin.

Ne pas poser de tracts sur les voitures par temps de pluie.

En cas d'obligation de changement de date ou d'annulation, prévenir le comité départemental et prévoir un comité d'accueil si la modification est récente.

Accueil-Inscriptions : ne pas négliger cet aspect de l'organisation, les randonneurs y sont sensibles.